



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI au Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport annuel 2017 - 2018

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

La commission des affaires régionales et intercommunales CARI a été consultée et a participé à plusieurs sessions.

Association de la nouvelle ORPC Lavaux-Oron

Lors du Conseil communal du **14 février 2018** le Préavis 03-2018 sur la fusion des ORPC du district Lavaux-Oron a été accepté, unissant L'ORPC de Lausanne Est à celles de Lavaux et d'Oron, cette fusion est l'aboutissement de nombreuses séances entre le COPIL et les commissions des 17 communes touchées par la nouvelle organisation.

L'élaboration et l'acceptation de Statuts conformes aux exigences fédérales et cantonales, ainsi qu'aux divers facteurs liés à la densité (61'500 habitants) répartis sur les 17 communes concernées, des infrastructures, le coût par habitant, crée un service à la protection civile efficient à tous les niveaux.

Lors de cette même séance, le Conseil communal a élu deux délégués du corps législatif - 1 membre et 1 membre suppléant(e) pour siéger au conseil intercommunal de L'ORPC Lavaux-Oron.

La CARI remercie le Conseil d'avoir choisi, conformément aux vœux de la commission deux candidats(es) membres de la CARI, en la personne de M. le conseiller Gérald Cuche comme membre délégué et moi-même comme membre suppléante.

Nous nous rendrons ensemble aux convocations du Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron afin de suivre et comprendre la mise en place de cette nouvelle entité, ainsi que pouvoir reprendre au pied levé la présence indispensable d'un délégué de la Commune de Pully lors des assemblées.

Assemblée constitutive et assermentation du Conseil intercommunal.

Le **14 juin 2018**, en vue d'installer le Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron, le Préfet, M. Daniel Flotron a convoqué tous les délégués du Conseil intercommunal en assermentation et Assemblée constitutive dans la salle du Conseil communal de Forel. Le délégué de la Commune de Pully au Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron, M. Gérald Cuche est actuellement détenteur de 19 voix sur 62 (législatives) La Commune de Pully 20 voix sur 89 voix du Conseil intercommunal (représentations exécutive et législative totale)

Suite à l'assermentation des membres du Conseil intercommunal,
L'assemblée constitutive à élu en son sein :

Pour le Conseil législatif :

Président : Christophe Rebetz (Oron)
Secrétaire : Laurence Thabuis (Oron)
Vice-président : Roger Cordey (Forel)
2 scutateurs (-trices) Céline Dillner-Reichen (Paudex) et Patrick Suter (Lutry)

Au Comité directeur de l'ORPC Lavaux-Oron (CODIR)

Président : Jean-Marc Chevallaz (Municipal Pully)

Jean-Michel Conne (Syndic de Chexbres),
Kilian Duggan (Municipal de Lutry),
Gérald Fontannaz (Municipal de Paudex),
Roland Galley (Municipal de Jorat-Mézières),
Nathalie Greiner-Meylan (Municipale de Belmont),
Daniel Métraux (Municipal de Savigny),
Danielle Richard-Martignier (Municipale d'Oron),
Jean-Claude Serex (Syndic de Maraçon)

Le rapport de la commission avait à l'époque mentionné de nombreuses questions qui ne pouvaient être traitée dans le cadre du Préavis 03-2018 :

- *La qualité de la préparation des miliciens ?*
- *L'équipement et le matériel adaptés aux diverses tâches ?*
- *Leurs entreposages ?*
- *Le financement annuel par habitant (CHF 23.50) ?*
- *Financement futur et report sur la ville de Pully ?*
- *Location de bureaux ?*
- *Indemnité de fonction ?*
- *Frais d'entretien et maintenance. Constr.PCI ?*
- *Contrat d'entretien et maintenance constructions PCI ?*
- *Indemnités organes ?*
- *Le taux de couverture des places protégées dans les divers périmètres d'ORPC ?*
- *Les abris publics ?*

Tous ces points seront repris et traités par notre délégué et conseiller lors des séances du Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux- Oron.

Convention avec la CISTEP (STEP de Vidy)

Le **28 avril 2018** La CARI a été informée et levée pour une consultation sur la modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration STEP de Vidy, conformément à l'article 110 de la Loi sur les communes.

La commission des affaires régionales et intercommunales s'est réunie le **23 mai 2018** dans les locaux de la Damataire afin d'examiner l'avant-projet de convention.

A l'issue de cette séance un rapport a été transmis à la Municipalité.

Cette nouvelle convention porte essentiellement sur un nouveau système de répartition des coûts liés aux traitements du bassin versant de Pully, à savoir des eaux assainies en séparatifs ou des eaux dites en « parcelles imputables » non assainies en séparatifs.

En outre la Ville de Lausanne a constitué en 2015 une société anonyme chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitements et d'exploiter les installations de la nouvelle STEP.

La STEP de Vidy traite les eaux usées de 16 communes dont 5% des eaux du territoire de Pully, bassin versant de la Vuachère.

Nouvelle station d'épuration

Située au pied de l'agglomération lausannoise et avec ses 70'000 m², la STEP de Vidy est la dernière industrie de cette échelle présente à proximité du centre de la cité. Contemporaine de l'Exposition Nationale de 1964 et de l'autoroute Lausanne-Genève, la STEP a réussi à s'intégrer, au fil des ans, au paysage des rives du lac et du Parc Bourget.

Toutefois, l'augmentation attendue de la population raccordée à la STEP combinée à la volonté politique affirmée, tant au niveau local que national, de préserver les milieux aquatiques naturels, posent le défi d'une évolution inévitable des processus de traitement.



Maquette de la STEP de Vidy - Lausanne

La STEP de Pully en fonction depuis 1969 traite 95% des eaux de Pully, ainsi que Paudex, Belmont et une infime partie limitrophe de la Ville de Lausanne, sa capacité est supérieure au niveau d'épuration demandé et respecte les normes en vigueur, à l'exception du traitement des micropolluants et azote.



STEP de Pully - Vue depuis la Paudèze

Comme le mentionne le rapport de la commission des finances, une étude comparative entre, la mise en conformité de la STEP de Pully sur le traitement des micropolluants et le rattachement complet de la STEP de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

La commission des affaires régionales et intercommunales - CARI, sera nommée pour étude du Préavis final sur la nouvelle convention avec la CISTEP présenté au Conseil communal de Pully dans le courant de l'automne 2018, cette convention ne pourra faire l'objet d'amendements et doit être acceptée par les 16 communes concernées.

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

La CARI remercie les Municipaux, chefs de services et techniciens pour leurs disponibilités et la qualité des renseignements fournis.

Pully, le 14 juin 2018
Pour la commission des affaires régionales et intercommunales.
Nadia Privet, présidente